



CONSEIL COMMUNAL  
JOUXTENS-MEZERY

**Procès-verbal**  
Séance du 30 octobre 2012,  
à 20h00 heures, à la salle communale.

Présidence: Michel BORER

## Ordre du jour

1. **Opérations préliminaires**
2. **Présentation du schéma directeur du Nord Lausannois par M. Jacques Baudet, chef de projet**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2012**
4. **Assermentation d'un nouveau membre du Conseil**
5. **Communications du bureau et de la Municipalité**
6. **Informations au Conseil Communal par ses représentants aux organismes externes (ASIGOS, PC, AJENOL, Primeroche et Commission du feu)**
7. **Préavis No 5/2012 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013**
8. **Réponse de la Municipalité à la motion de Monsieur Ivan Spring**
9. **Interpellations, motions, postulats**
10. **Propositions individuelles et divers**

Monsieur le Président ouvre notre séance du Conseil en souhaitant une cordiale bienvenue et remercie également le public de nous faire l'amitié de suivre les débats ainsi que le journaliste de « 24 Heures ».

## 1. Opérations préliminaires

Effectif :	49
Présents :	41
Excusés :	7
Absent :	1
Majorité :	21

Excusés : Jacques BOVAY, David BURKHARD, Béatrice GASPOZ, Fridolin HEFTI, Pascal JATON, Michel MOREL, Pascal OGGIER

Absent : Jean-Luc CACHIN

Constatant que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance en implorant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

## **2. Présentation du schéma directeur du Nord Lausannois par M. Jacques Baudet, chef de projet**

Présentation, questions et débat.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2012**

Le procès-verbal est adopté à une forte majorité et quelques abstentions. M. le Président remercie la secrétaire pour son rapport détaillé.

M. le Président indique une modification de l'ordre du jour. Suite à la demande de la Municipalité le point 7 : Préavis N° 4/2012 relatif à la demande de crédit d'étude complémentaire pour l'aménagement des chemins de Champvent et de la Fleur-de-Lys – demande de crédit, est supprimé. La numérotation des points suivants est donc changée.

## **4. Assermentation d'un nouveau membre du conseil**

M. le Président prie M. Adrien Le Gauffey de s'avancer près du bureau et l'assemblée de bien vouloir se lever.

M. le Président procède à l'assermentation de M. Adrien Le Gauffey, le félicite et lui souhaite une cordiale bienvenue au sein du Conseil.

L'effectif du Conseil est maintenant de 50 membres, présents 42.

## **5. Communications du bureau et de la Municipalité**

### **3.1 Communications du bureau**

#### **Courriers :**

En date du 4 juin 2012, M. le Président a reçu la lettre de démission de M. Marco TORTI lui indiquant son départ de la commune de Jouxens-Mézery pour s'installer dans la commune de Pully. De ce fait M. TORTI est contraint de renoncer à son mandat de conseiller communal ainsi que celui de la commission des finances pour la fin de la législature 2011-2012. (Lettre jointe au PV).

En date du 22 juillet 2012, M. le Président a reçu une lettre de remerciements de la Fondation Vaudoise du Diabète concernant les jetons versés lors de la dernière séance du mois de juin. (Lettre jointe au PV).

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2012, M. le Président a reçu une copie de la lettre de Monsieur le Syndic de Lausanne, Daniel Brélaz, concernant la soirée d'échanges entre collectivités publiques et hautes écoles qui aura lieu le 21 novembre prochain. Cette invitation a été transmise aux conseillers communaux par voie électronique. Pour les conseillers communaux n'ayant pas d'adresse électronique il y a quelques exemplaires de l'invitation ainsi que de la lettre, à disposition, à la table du bureau.

En date du 17 octobre 2012, M. le Président a reçu la lettre de la Municipalité concernant la modification de l'ordre du jour et le retrait du préavis No 4/2012.

En date du 25 octobre 2012, M. le Président a reçu une lettre de Mme Charlotte KRIEG concernant le passage sous-voies et ses oppositions et prie Mme la Secrétaire de faire lecture de la lettre. (Jointe au PV).

### **Représentation :**

M. le Président a eu le plaisir de représenter le Conseil communal le 30 août 2012 lors de la visite du district par le Conseil d'Etat Vaudois.

Le 3 septembre 2012 pour la pose de la première pierre de l'EMS le Grand-Pré à Cheseaux.

Le 14 septembre 2012 lors de la journée officielle du Comptoir suisse.

Le 21 septembre 2012, le bureau du Conseil a participé à la réception des jeunes citoyens de notre commune.

Le Vice-président a également représenté le Conseil communal lors de l'assemblée générale de l'association du temple de St-Etienne.

### **Votations fédérales :**

Votations fédérales du 23 septembre 2012 :

Objet n°1 : Formation musicale

Oui :	324		
Non :	112	Taux de participation :	53.09 %

Objet n°2 : Logement à la retraite

Oui :	224		
Non :	216	Taux de participation :	53.44 %

Objet n°3 : Tabagisme passif

Oui :	179		
Non :	265	Taux de participation :	53.56 %

### **3.2 Communications de la Municipalité**

M. le Syndic donne lecture des communications de la Municipalité qui sont jointes au présent procès-verbal.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ces informations et rappelle que les éventuelles remarques ou questions concernant les communications de la Municipalité seront traitées au point 10, propositions individuelles et divers.

## 6. Informations au Conseil Communal par ses représentants aux organismes externes (ASIGOS, PC, AJENOL, Primerocroche et Commission du feu)

M. le Président donne la parole à M. Jacek MANTHEY qui informe que le budget 2013 a été accepté lors de la séance de l'ASIGOS au mois de septembre. Le total s'élève à CHF 5'100'000.00 dont CHF 4'606'000.00 d'excédent de charges. La participation de la commune de Jouxens est budgétée à CHF 415'000.00 par rapport à CHF 432'000.00 dans le budget précédent. C'est une bonne nouvelle. Le budget de l'ASIGOS diminue continuellement. Ceci est dû au remboursement progressif de dettes contractées pour la construction mais ne veut pas nécessairement dire que le coût de fonctionnement baisse. Il n'y a pas de nouvelle liée à une éventuelle modification de l'ASIGOS suite à la loi scolaire LEO.

M. José CAMPO a assisté le 2 octobre à la réunion de la commission du feu. Jouxens-Mézery quitte Prilly à la fin de cette année pour s'intégrer au groupe de la Mèbre, c'est-à-dire Romanel, le Mont-sur-Lausanne et Cheseaux. Il indique également qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 nous aurons une nouvelle convention. Il n'a pas de papiers signés mais des documents transmis par Monsieur le Syndic et lui laisse le soin d'expliquer en détail ces informations.

Monsieur le Syndic remercie M. J. CAMPO d'avoir été à cette séance qui devait être la dernière de l'année de la commission du feu Prilly-Jouxens. Un rapprochement est recherché avec les « petites communes du haut » c'est-à-dire que l'Etat oblige les communes de Jouxens et Prilly à rejoindre Renens. Imaginez la « petite voix » de Jouxens dans la commission du feu qui regrouperait Prilly, Renens et Jouxens dont Jouxens n'aurait un droit de participation qu'infime par rapport aux deux « grands frères ». C'est pour cela que la Municipalité a décidé de se rapprocher plutôt du nord comme cela avait déjà été fait à l'époque, avant les fiançailles avec Prilly, mais l'ECA avait refusé. Cette fois du forcing a été fait et l'ECA a accepté. C'est pour cela que depuis le mois de juin Monsieur le Syndic a été avec un délégué de la commission du feu, M. Ivan SPRING, à la commission du feu du SDIS de la Mèbre, mais également toujours avec ceux de Prilly et ira encore samedi au dernier exercice de Prilly. Le préavis pour quitter le SDIS de Prilly qui va devenir le SDIS Prilly-Renens et rejoindre le SDIS de la Mèbre a été adopté définitivement en Municipalité ce soir et sera envoyé prochainement pour le Conseil du mois de décembre.

M. J. CAMPO ne comprend pas si la convention en sa possession a été signée ou pas.

M. le Syndic indique qu'il ne peut pas signer des documents tant que le Conseil communal ne les a pas acceptés.

M. le Président du Conseil indique à M. J. CAMPO que ce sujet est prévu à l'ordre du jour de la séance du 11 décembre 2012 pour entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. La commission des affaires régionales va travailler là-dessus.

M. le Syndic indique que M. J. CAMPO ainsi que M. I. SPRING, l'avaient reçu à titre exceptionnel parce qu'ils font partie de la commission du feu. C'est pour cette raison qu'il leurs avait demandé s'ils avaient des remarques à faire concernant ces projets.

La parole n'est plus demandée.

## 7. Préavis No 5/2012 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013

M. Thierry REYMOND, rapporteur, lit les conclusions de la commission des finances.

Le Municipalité n'a pas de commentaire et maintient son préavis.

M. le Président ouvre la discussion et donne la parole à M. Michel GOLAY qui intervient pour des précisions à obtenir ou à donner, le cas échéant, et commence par le rapport de la Municipalité, dernière ligne du point 1. préambule, lorsque la Municipalité parle de « tâche aléatoire » il pense que le mot « hasardeuse » aurait été préférable et c'est gentil si la Municipalité accepte d'adapter ce mot par sa proposition. A la ligne d'en-dessous qui est la première du point 2. on dit « pour la Municipalité de s'assurer

*des rentrées financières susceptibles* » il faudrait remplacer « s'assurer » par « imaginer ». L'intention de la Municipalité quant à la confection de son préavis serait mieux comprise. En milieu de la page 4, l'avant-dernière ligne du point 3.4 on se félicite en quelque sorte de dire que la commune de Jouxten-Mézery termine en 3<sup>ème</sup> position. Il n'y a que deux communes derrière nous, on est donc dans la deuxième partie du classement c'est de la forfanterie. En page 7 dans la mise en œuvre de la taxe, c'est quelque chose d'assez fondamental, il pense que la Municipalité s'est entourée d'approbations données par l'Etat, on dit que la mise en application de cette nouvelle démarche aurait lieu « dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013 ». Il est étonné par référence à ce qu'il connaissait jusqu'ici et demande si cela est permis de reporter du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet, à six mois plus tard. Enfin, dans l'annexe, le document bleu, à l'article 8 lorsque l'on parle de soustractions d'impôts on voit pour ce qui concerne la commune que l'amende peut atteindre deux fois le montant de l'impôt soustrait et pose la question de savoir quel est le facteur applicable au canton, n'est-ce pas par hasard sept fois ? Ou sept fois c'est peut-être la Confédération, il serait intéressé de connaître ceci. Concernant le rapport de la Commission des finances qui relève dans ses commentaires sur le préavis municipal en 3<sup>ème</sup> alinéa qu'elle n'a pas disposé des comptes communaux intermédiaires, M. M. GOLAY est très étonné, tout autant que la commission des finances et demande pourquoi elle ne peut pas disposer de tels renseignements, ce qui est absolument nécessaire, à ses yeux, pour qu'elle puisse faire une appréciation très objective du rapport de la Municipalité.

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX est d'accord avec M. M. GOLAY pour le terme « hasardeux » plutôt « qu'aléatoire » à la première page du préavis. Egalement de remplacer le mot de « s'assurer » par le mot « d'imaginer ». Sur le tableau de la page 4 effectivement c'est bien mis que Jouxten termine en 3<sup>ème</sup> position, on aurait pu rajouter sur un total de sept mais pense que cela ne change pas grand-chose. Le préavis concernant les déchets sera proposé à la séance du 11 décembre 2012, le règlement, déjà soumis au canton, est revenu avec les remarques du canton et a été adapté en conséquence. Du fait que la procédure est engagée on a le droit de commencer au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Sur l'amende, au niveau du canton il semble à M. P.-H. FROIDEVAUX que c'est 5 fois et la Confédération 7 fois mais n'en est pas absolument certain. Concernant la remise des comptes intermédiaires, ceux-ci ne sont pas probants au 30 juin parce que les recettes manquent. Une série de dépenses est comptabilisée mais on n'a pas la facture sociale ou que partiellement l'acompte et il manque les recettes. Le jour où M. P.-H. FROIDEVAUX a rencontré la Commission des finances, au début octobre, il n'y avait que 25% des déclarations d'impôts qui étaient taxées et c'est souvent les plus simples ou les plus faciles. Ce n'est pas que ces comptes n'existent pas mais c'est qu'ils ne sont pas probants et c'est ce que déplore la commission des finances, à juste titre, de ne pas pouvoir disposer de chiffre plus aboutis.

Mme Fabienne SEGU s'interroge sur cette baisse du taux d'imposition qui est très tentante. En lisant le préavis de la Municipalité on se rend compte qu'il y a pas mal de dettes et d'intérêts passifs par rapport aux autres communes et à la fin du compte une baisse d'impôts est proposée. Elle ne comprend pas bien la démarche d'autant plus qu'il y aura la problématique de la taxe aux sacs qui n'interviendra qu'en juillet et l'on ne se rend pas compte de ce que cela va donner exactement puisqu'une partie des déchets va être transférée et finalement la commune devra peut-être payer puisqu'ils ne seront plus dans nos sacs. Elle s'interroge sur cette baisse du taux d'imposition. Quant à la commission des finances elle a l'impression que si la Municipalité avait proposé 59%, elle aurait proposé 58%. Elle ne comprend pas bien d'autant plus qu'elle a l'impression que l'on devra faire face à des investissements les prochaines années. Cela serait peut-être mieux de penser à baisser les dettes et d'investir.

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX indique que les dettes de la commune ne sont pas si élevées. Dans le rapport de la commission des finances, il est préconisé d'amortir ces dettes, si possible à la fin de cette année, à hauteur de CHF 500'000.00. Malheureusement on ne pourra pas le faire cette année parce qu'on a des emprunts à taux fixes pour une durée déterminée et il n'y a pas d'échéance à la fin de cette année. En revanche, il y a une échéance l'année prochaine et il a été décidé d'amortir ces dettes à hauteur de CHF. 500'000.00 en tout cas à fin 2013. Les intérêts des dettes ne sont actuellement pas élevés au contraire on bénéficie de taux particulièrement avantageux parce que le loyer de l'argent est peu élevé ces temps et l'est encore moins pour des collectivités publiques. Concernant les déchets, le préavis sera proposé en décembre prochain où il est prévu que toute la gestion des déchets fait l'objet d'une taxe, soit au sac, au poids, etc. si bien que le coût communal de la destruction des déchets est couvert par cette taxe. En conséquence, la commune proposera d'abaisser le taux d'impôt. Ceci est déjà proposé par la commission des finances qui a raisonné en disant que toute la gestion des déchets coûte à-peu-près deux points d'impôt, dès lors que l'on commencera en juillet elle propose d'abaisser d'un point d'impôt dès l'année prochaine. La Municipalité proposera d'abaisser de deux points d'impôt à partir de l'année suivante étant entendu qu'on le paiera par des taxes affectées pour cette gestion des déchets. Les investissements

ne sont pas couverts par le taux d'impôt. Si la Municipalité a proposé une baisse de deux points d'impôt c'est qu'elle estime qu'on a les moyens de le faire sans mettre en péril les finances communales.

M. Thierry DE MITRI indique qu'au niveau fédéral et cantonal les soustractions c'est 3 fois. Il aimerait poser une question, pas briser un tabou, mais croit que l'année dernière M. M. GOLAY avait entamé la discussion sur l'impôt sur les successions. On est une des rares communes du canton de Vaud à ne pas prélever un impôt de successions au niveau de la ligne directe descendante, c'est probablement historique, il lui semble que l'on a manqué deux énormes successions sur la commune et énormes c'est peu de le dire, le canton s'en frotte encore les mains. D'expérience les gens ne choisissent pas leur commune pour le taux communal de l'impôt sur les successions, est-ce qu'une réflexion a été entamée ici ces dernières années ? Est-ce qu'une réflexion existe ? Il lui semble qu'on parle d'un point d'impôt, la succession qui a eu lieu tout récemment aurait fait des rentrées d'argent considérables, très importantes, au-delà du budget de la commune annuel. Est-ce qu'il y a une réflexion sur un impôt successoral en ligne directe descendante ?

Sachant qu'il y a une initiative fédérale sur l'introduction d'un impôt successoral à 20% est-ce que l'on ne saisisait pas l'occasion pour les un ou deux ans qui restent, en espérant que personne ne décède ici évidemment mais d'autres bien plus fortunés, d'entamer une réflexion ? Est-ce que d'autres personnes pourraient être intéressées à cette discussion ?

M. le Syndic répond qu'il n'y a pas si longtemps que le Conseil communal s'est posé la question, sur une motion de M. M. GOLAY, pour supprimer cet impôt successoral en ligne directe.

M. Michel GOLAY indique que cette suppression, décidée par le Conseil communal, touche exclusivement la parentèle entre les parents et les enfants donc en ligne directe descendante et non pas ascendante et encore moins entre frères et sœurs et pas du tout entre des non parents, des cousins, etc. Il ne s'agit donc que d'une parentèle et encore, une demi-parentèle puisque c'est seulement dans la ligne descendante.

M. M. GOLAY ne connaît pas les successions dont on vient de parler mais peut dire qu'en tant qu'exécutaire testamentaire dans une succession importante dans la commune, la bourse communale a reçu un montant qui atteint environ CHF 80.000.00 mais qui était dans une parentèle qui n'était pas du tout la ligne descendante. « L'avantage » que nous avons dans notre commune ne touche qu'à certaines successions qui ne sont pas très nombreuses bien heureusement. Il faut bien l'admettre et contrairement à ce qui a été dit, ce n'est pas un cas unique ou rare. Dans le canton de Vaud il y a, M. M. GOLAY a oublié le chiffre, soit 53, soit 83 communes vaudoises qui ne perçoivent pas d'impôt de succession en ligne directe descendante. Nous ne sommes donc pas les seuls à « bénéficier » de ce petit avantage. Il situe cette décision de suppression de l'impôt successoral en ligne directe descendante à l'année 2000, il y a peut-être une dizaine d'années et les réflexions avaient été faites de manière totale et complète à cette époque.

La parole n'est plus demandée la discussion est close. M. le Président indique que nous sommes en présence de deux conclusions différentes et propose de les opposer lors d'un vote.

26 conseillers sont pour les conclusions de la Commission des finances.

13 conseillers sont pour les conclusions de la Municipalité.

Les conclusions de la Commission des finances sont acceptées par 26 voix. M. le Président passe au vote sur le préavis 5/2012 avec les corrections ainsi que les remarques proposées par M. M. GOLAY.

M. le Syndic dit qu'il n'y a pas besoin de faire voter au sujet des remarques.

M. Michel GOLAY dit qu'il ne demande pas de vote à ce sujet, c'était des précisions. Il s'agit maintenant que le Conseil décide d'approuver le préavis avec la proposition de la Commission des finances pour autant que cela soit juste car il a été parlé de 26 contre 13 et nous ne sommes que 39 ? Où il a eu des abstentions ? Il s'agit de voter l'arrêté d'imposition selon l'amendement proposé par la Commission des finances. Peu importe les précisions qu'il a demandées c'est beaucoup plus pour le document et les archives.

M. le Président passe au vote. Le préavis 5/2012 avec les conclusions de la Commission des finances est accepté par 28 oui, 4 non et 5 abstentions.

## Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,

- vu le rapport de la Municipalité (préavis No 5/2012),
- vu le rapport de la Commission des finances du 8 octobre 2012
- ouï ses conclusions,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide

1. **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour l'année 2013 tel qu'il figure en annexes du préavis 5/2012 et dont il fait partie intégrante, soit une baisse du taux général de 62 à **59%**.
2. **de charger** la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.

## 8. Réponse de la Municipalité à la motion de Monsieur Ivan Spring « pour la valorisation matérielle des Déchets plastiques dans la commune de Jouxens-Mézery »

M. Le Syndic lit la motion de M. Ivan SPRING. (Jointe au PV de la séance du 26 juin 2012).

M. le Syndic lit la réponse de la Municipalité. (Jointe au PV).

M. le Président ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité et passe la parole à M. Ivan SPRING qui remercie la Municipalité d'avoir traité aussi vite cette motion soit en 4 mois. Il a attendu 3 ans et demi pour la première, 4 mois pour la seconde, il en est « estomaqué » et espère que les suivantes qui sont dans le pipeline suivront assez rapidement. Cependant il est déçu. Le travail a été bien fait. Il remercie pour le rapport par-contre il y a deux éléments qui méritent une petite précision notamment sur le polystyrène. Actuellement il est recyclable. Après deux clics sur internet, M. I. SPRING a trouvé une entreprise qui date de 1998 et propose aux communes un système qui permet de récupérer le sagex. Il est dommage que M. F. HEFTI ne soit pas là ce soir parce qu'il s'était inquiété pour ce système de récupération. Il suggère à la Municipalité de regarder, il a un dépliant à disposition. Concernant les plastiques, OK, on ne peut pas les recycler mais on peut les valoriser. Si on les brûle, c'est dramatique mais c'est la seule solution que l'on peut avoir. Il n'est pas chimiste et interroge M. P. CEVEY le plastique est un dérivé du pétrole ? A priori oui. Est-ce qu'il se brûle bien ? Actuellement, on est en train de payer pour éliminer un combustible. Il serait d'avis qu'on mette en place une benne à plastique et qu'on le revende au prix du combustible surtout que l'on aura une taxe au poids ou au sac, il voit mal comment justifier auprès d'un contribuable ou d'un consommateur de Jouxens-Mézery qu'il faut payer une taxe au sac ou au poids pour un combustible que l'on aurait pu vendre. Il n'est pas économiste mais il lui semble que quand il vend quelque chose il reçoit de l'argent et qu'il ne paie pas pour cela.

Mme Chantal FAVRE répond qu'il a été question de créer pour la déchetterie, en 2013, une benne pour le sagex. Par-contre une benne à plastique pour enlever les 15% de plastique qu'il y a dans nos poubelles, ceux-ci un petit peu comprimés ne pèsent pas grand chose. A nous de voir si on laisse les plastiques dans les commerces où ils seront récupérés. Pour pouvoir revendre le plastique il faut des acheteurs qui puissent l'utiliser en tant que tel. En ce moment il est réutilisé pour pouvoir chauffer à distance les quartiers situés autour du site qui les récupère et le jour où l'on ne met plus de plastique dans ces déchets il n'y aura plus assez de combustible. On peut être pionnier mais il faut peut-être attendre que d'autres communes avec beaucoup plus de déchets soient pionnières avant nous.

M. Michel GOLAY aimerait faire part d'un témoignage vécu il y a quelques années dans le cadre d'une commission du Grand Conseil où il s'était penché sur ces différents problèmes notamment avec Tridel. L'examen qui avait été fait et les conclusions qui avaient été rapportées étaient que le Lausannois, le Vaudois, trie un peu mieux ses déchets que précédemment et cela pose un problème à Tridel parce que dans les déchets qui étaient brûlés il manquait certains combustibles. Il n'avait pas été parlé de sacs en plastique ou de sachet comme cela mais de papier, si bien que Tridel devait récupérer du papier qui était destiné à un recyclage utile et très positif (puisqu'avec du vieux papier on fait du papier presque neuf) pour pouvoir accélérer et faciliter le brûlage des déchets. Ce que Mme la Municipale a dit est juste. Finalement on ne sait plus tellement. Plus on va loin et moins on arrive à être efficace dans la gestion des déchets. Il

croit qu'il y a des limites qu'il ne faut pas dépasser et si une grande majorité de communes fait du recyclage de certaines choses on fera bien sûr passer les bonnes idées mais si on est seul ou pas nombreux cela va coûter beaucoup plus cher et ne sera pas très profitable non plus pour l'écologie.

M. Ivan SPRING dit qu'il y a quelqu'un qui se fait de l'argent avec nos déchets. Le chauffage à distance, à priori, est facturé à celui qui se fait chauffer mais c'est nos déchets qui permettent en fait que quelqu'un d'autre se fasse de l'argent donc il a sa réponse. Effectivement on pourrait être pionnier, cela serait sympa qu'une petite commune de 1300 habitants soit pionnière, soit la première à avoir une benne à plastique et à lancer l'idée. Il pense que toutes les communes qui nous entourent et seront soumises à une taxe au sac ou au poids se feront peut-être la même réflexion et se poseront les mêmes questions en se disant que ces plastiques, même s'ils sont petits, s'ils sont tous collectés on y arrivera. C'est peut-être une utopie. Il a les réponses à ses questions, il est un peu navré d'en arriver là mais peut-être que dans dix ans les choses changeront.

Mme Chantal FAVRE ajoute qu'il existe une émission sur Arte que l'on peut trouver sur internet et qui s'appelle « la malédiction du plastique ». Celle-ci peut donner un point de réflexion à l'utilisation des plastiques dans les grandes surfaces et savoir quoi faire, en aval, pour éviter de devoir accumuler ces déchets dans nos propres poubelles. Il est vrai que les grandes communes auront peut-être ces réflexions mais il faut savoir que la commune de Jouxkens recycle à 95% les déchets valorisables hors des poubelles et que les autres communes en sont encore entre 60% et 65% de déchets revalorisables à l'intérieur de leurs poubelles. On peut déjà féliciter nos concitoyens pour tout ce travail.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close et **le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité.**

## 9. Interpellations, motions, postulats

M. le Président indique qu'il a reçu deux motions et demande au motionnaire de venir les présenter.

M. Ivan SPRING indique qu'il retire sa première motion qui était pour un Conseil communal « sans papier » en disant que la Municipalité a fait très fort car avant même qu'il ne dépose sa motion elle lui a déjà répondu. C'était simplement une motion pour distribuer aux membres du Conseil des documents sous forme électronique. La motion allait même un peu plus loin pour avoir de véritables outils, notamment pour réserver les salles ou autres choses. Il est sûr que dans la réflexion qui sera faite par la Municipalité, vu qu'elle l'a précédé, l'idée sera peut-être un peu plus complexe et ira plus loin.

M. I SPRING lit sa deuxième motion « en faveur du renforcement de la présence policière par des agents de sécurité sur le territoire communal ». (Jointe au PV).

M. le Président rappelle que pour prendre en considération cette motion et la renvoyer à la Municipalité il faut que le 1/5<sup>ème</sup> des membres du Conseil l'accepte.

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX précise qu'un agent de sécurité est une personne qui ne peut pas intervenir pour sanctionner ou verbaliser. La seule chose que cette personne assermentée peut faire est de mettre des amendes d'ordre uniquement dans les parkings. C'est son seul rôle. Elle n'est pas armée, ne peut pas intervenir quand il y a un délit encore moins quand il y a un crime et ne peut que contrôler le parcage des voitures, faire la police devant l'école, faire traverser les enfants sur les passages cloutés ou s'assurer qu'ils traversent correctement la route.

M. Ivan SPRING répond qu'effectivement, là, on parle en termes de contraventions. Par-contre elle peut également patrouiller avec des très beaux véhicules avec des couleurs vives ou des couleurs assez menaçantes et faire acte de présence plus que les agents de police que l'on voit passer dans la commune dont certains, par exemple, sont restés ¾ d'heure devant le bâtiment communal, dans leur véhicule à « saucissonner » si l'expression est permise, c'est-à-dire à prendre le casse-croûte, ne sont pas sortis du véhicule et n'ont rien fait. Contrat de prestations oui mais pour lui dans contrat de prestations il y a le mot « prestations » et là, la prestation n'était pas là.

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX indique que l'on n'a plus de contrat de prestations.

M. Ivan SPRING répond que dans ce cas-là on fait un contrat de prestations avec une entreprise qui peut nous offrir une prestation comme des agents de sécurité.

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX répond que l'on ne peut pas faire de contrat de prestations avec des agents de sécurité, ou on engage des agents de sécurité à temps plein ou partiel, mais il n'y a pas d'entreprise qui mette à disposition des agents de sécurité. Autrement on doit s'approcher d'une société comme Securitas qui met à disposition quelqu'un pour contrôler ou surveiller un bâtiment. C'est aussi tout ce qu'il peut faire, il ne peut pas interpellé. Il faut maintenant que le Conseil se détermine sur la prise de position au sujet de cette motion et la Municipalité répondra plus abondamment car elle a des pistes et des projets au sujet de la police et plus particulièrement de la surveillance de la commune.

M. Jean-François OBERSON dit que l'on s'attaque à un problème fondamental de la politique de sécurité et de la police en Suisse. Il y a une surveillance des habitations qui existe dans le canton de Vaud et dans d'autres cantons. Il fait même partie du comité cantonal où un voyage par année était organisé pour visiter des modèles d'assurance d'habitation.

Dans différents pays, en Angleterre, en Hollande, etc. il y a une insécurité qui est beaucoup plus grande que la nôtre. Spécialement avec les communautés étrangères qui ont de la peine à se mélanger. Cela ne veut pas dire que les étrangers sont des criminels par-contre il y a beaucoup plus d'insécurité et les décisions prises par certains gouvernements étaient de faire une localisation de la surveillance par la police. Cela veut dire qu'ils ont ce que l'on appelle des « îlotiers » des personnes, par exemple d'une communauté turque, qui ont été désignées pour faire la police, qui parlaient la langue du pays, qui étaient proches de ces quartiers difficiles et le succès a été relativement important et très satisfaisant. En Suisse on fait le contraire, on centralise donc on diminue les effectifs et on s'étonne de voir le résultat que l'on a aujourd'hui au niveau de l'insécurité. Pour lui, pour répondre à cette motion, il pense que l'on ne doit pas se substituer à la police, il faut que nos élus prennent conscience qu'un retour en arrière est nécessaire, que l'on a besoin d'une police de proximité et d'augmenter les effectifs si l'on veut avoir une certaine sécurité mais ne voit pas ce que l'on ferait avec des agents de surveillance qui n'ont pas la possibilité de sanctionner et d'intervenir le cas échéant. Il faut que les autorités prennent conscience qu'on a besoin d'une police, d'une prison et de peines qui soient plus dissuasives que la rigolade que l'on a aujourd'hui avec les amendes d'ordre et les jours-amendes.

M. Ivan SPRING précise, au niveau de contrat de prestations, que lorsque que l'on mandate une entreprise de sécurité on lui demande un contrat de prestations c'était peut-être un abus de langage de sa part alors autant le prendre comme un mandat. Un mandat pour une société de sécurité. Pour répondre à

M. J.-F. OBERSON, effectivement, oui, c'est un vœu pieux que cela soit le boulot des autorités de mettre en place ce système, d'accord, mais elles ne le font pas donc au bout d'un moment que fait-on ? Est-ce que l'on attend que les autorités veuillent bien se bouger ou est-ce qu'à la base on se manifeste un peu ? Cette fois-ci on ne sera même pas pionniers parce que l'on ne sera même pas la première commune vaudoise à le faire, il y en a déjà 54. Soit les 54 autres n'ont rien compris au système, se lancent là-dedans et se débrouillent ou alors ils ont peut-être eu un intérêt.

Mme Danielle BALLENEGGER remercie simplement M. I. SPRING de son initiative. Elle trouve que l'on a vraiment besoin maintenant de se bouger et de faire une réflexion.

Mme Fabienne SEGU trouve que c'est un leurre d'avoir des agents de sécurité dans le sens où ils ont très peu de pouvoir. Tout n'est pas vu, tout n'est pas su, même s'il y a une présence à 100% dans le village, 24 heures sur 24. Ce dont on est sûr c'est que cela coûte une fortune si l'on veut la belle voiture qui clignote et quelqu'un 24 heures sur 24. On n'est pas loin des dix personnes sur l'année, c'est énorme. C'est clair que c'est très désagréable de se faire cambrioler. Pour elle cela s'est passé 4 fois en quelques années dont la dernière fois lundi passé mais finalement est-ce que tout cela vaut la peine ? C'est des cambriolages, du matériel. Jusqu'à présent elle n'a pas l'impression qu'il y ait eu beaucoup d'agression dans le village et pense qu'il faut aussi garder une mesure dans la réflexion. C'est très désagréable mais cela ne vaut peut-être pas tout ces investissements.

M. Jean-François OBERSON rajoute qu'il est tout-à-fait d'accord avec M. I. SPRING comme quoi il faut faire quelque chose et trouver des solutions. On avait il y a quelques années un policier dans le village. Maintenant on ne peut plus pratiquer forcément de la même façon mais que l'on puisse trouver des idées pour aller dans le sens de M. I. SPRING.

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX précise qu'il existait le principe du contrat de prestations qui a fonctionné jusqu'à la fin de l'année passée. Maintenant on ne peut plus avoir ces contrats de prestations. Cette année est transitoire parce que l'on regarde ce qui se passe autour de nous. Ce que l'on pourrait faire avec éventuellement d'autres communes mais la Municipalité est occupée à explorer différentes pistes en fonction des besoins de notre commune qui ne sont pas les mêmes que ceux des communes voisines. En début d'année prochaine la Municipalité proposera un certain nombre de suggestions pour répondre aux besoins en matière de police au sein de la commune. On a récemment dû recevoir un questionnaire à ce sujet. C'est les premiers travaux qui s'inscrivent dans l'étude faite. Une séance aura lieu le 10 janvier 2013 à ce sujet.

M. Jacek MANTHEY remercie M. Ivan SPRING pour cette motion. Le besoin est clair et la meilleure manière d'y répondre est d'avoir une police municipale. Ce n'est pas pour cela qu'il veut plaider mais aimerait juste lancer la réflexion sur le mécanisme, qu'il ne qualifiera pas, dans lequel on avait une certaine police de proximité qui s'est déplacée vers la police unique ou police unifiée avec laquelle le coût était transféré sur tous les cantons. Le besoin réapparaît, à la base, dans la commune. Pour le satisfaire il faudrait à nouveau augmenter le budget communal.

M. le Syndic répond que la situation actuelle n'est pas due aux hommes politiques mais au peuple vaudois qui a voté l'état actuel de notre police. Par exemple Epalinges, entre 6'000 et 8'000 habitants, plutôt proche des 8'000, n'a actuellement plus de police parce que leur poste de police a fermé. Pour avoir une police communale ou intercommunale il faut 25'000 habitants. La réflexion dans les nombreuses assemblées, où il s'est rendu accompagné de M. P.-H. FROIDEVAUX, dont le Mont, Epalinges, Cheseaux, Romanel et Jouxens, également avec Cugy et Morrens était de faire une police inter-municipale mais on n'arrive encore pas à 25'000. Pour cela il faut que Le Mont finisse ses constructions et que Romanel en commence une ou deux. Il est d'accord avec le Conseil mais l'état actuel est le résultat des votations de septembre 2010. De plus, cette année, la commune de Jouxens paie à la police cantonale CHF 230'000.00. L'année prochaine ce sera plus près des CHF 300'000.00 et si l'on faisait partie d'une police intercommunale par exemple avec l'ouest, c'est-à-dire Renens, Bussigny etc. cela coûterait encore CHF 250'000.00 supplémentaires. Ce sont des chiffres qu'il faut connaître et savoir. Il y a dix ans nous ne payions rien, après il y a eu un contrat de prestations qui a commencé à CHF 70'000.00 et fini à CHF 80'000.00. Maintenant on en est à CHF 230'000.00 et il faudrait que l'on arrive à CHF 500'000.00 ? Il ne sait pas, surtout vu l'efficacité du service judiciaire. Il y a eu ce soir, en Municipalité, la réponse d'un vol avec effraction qui s'est commis à Jouxens à l'école. Les 10 PC ont disparu cet été. Les deux jeunes qui ont commis cela ont été attrapés, dont un du village qui a été condamné pour la 3 ou 4<sup>ème</sup> fois en deux ans, toujours pour le même genre de plaisanterie, à 40 jours amende à CHF 30.00 soit CHF 1'200.00. Il était sous une mesure de 24 mois avec sursis lors de sa première condamnation, il est toujours en sursis et n'est toujours pas enfermé, pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de place.

M. Ivan SPRING répond à M. J. MANTHEY qu'effectivement, on n'a pas les moyens d'avoir une police municipale.

M. le Syndic intervient en disant qu'on n'a pas le droit.

M. Ivan SPRING dit qu'on n'a surtout pas les moyens car il semble que c'est sept emplois permanents. Par contre, il répond à Mme F. SEGU en disant que sa motion n'est pas pour avoir des agents 24 heures sur 24. Elle est en faveur du renforcement de la présence policière. Il laisse à la Municipalité l'appréciation du mot « renforcement ». Concernant la question de M. le Syndic qui indique des montants de CH 230'000.00 ou CHF 300'000.00 que l'on verse à la police...

M. le Syndic intervient en disant que ce montant est versé au canton.

M. Ivan SPRING demande si c'est pour la sécurité.

M. le Syndic confirme que c'est pour la sécurité.

M. Ivan SPRING s'étonne alors que l'on n'ait pas de contrat de prestations, rien.

M. le Président intervient en disant qu'il ne veut pas de discussion entre deux personnes, demande à M. I. SPRING de poser ses questions auxquelles Monsieur le Syndic répondra.

M. Ivan SPRING note que l'on n'a pas de contrat de prestations mais que l'on doit payer.

M. le Président passe la parole à M. Joël GASSER qui « abandonne ».

M. le Président demande si quelqu'un veut encore s'exprimer.

M. Marcel PARIETTI demande une motion d'ordre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. On passe au vote pour la prise en considération de cette motion. Elle est acceptée par 15 voix.

### **Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,**

- vu la motion déposée par Monsieur I. Spring :

« En faveur du renforcement de la présence policière par des agents de sécurité sur le territoire communal »

#### **décide**

- d'accepter ladite motion et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

## **10. Propositions individuelles et divers**

M. Marcel PARIETTI fait référence à un courrier de la Municipalité aux paroisses catholique et protestante qui les informe de la suppression de la célébration de la fête de Noël. Il a pris connaissance de cette décision avec déception parce que l'on parle de supprimer la fête et la remplacer par un marché de Noël. Un Noël sans fête ni célébration. Un Noël à connotations commerciales. Comme l'on peut déjà acheter nos boules de Noël depuis un mois il se pose la question de savoir si l'on peut faire un Noël sans célébration de fête à l'église, sans les petits contes des enfants, etc. C'est comme un 1<sup>er</sup> août sans discours, sans fête au village, sans saucisse où on ne lancerait que les fusées. Il aimerait connaître les raisons de ce changement même si celui-ci est noté dans la lettre, à titre d'expérience.

Mme Chantal FAVRE répond qu'il avait été question lorsqu'elle n'était pas encore municipale qu'une année sur deux les enfants fassent un marché et qu'une année sur deux il y ait la célébration à l'église.

Mme C. FAVRE, maintenant Municipale, continue comme cela se faisait auparavant. C'est pour cette raison que la Municipalité a averti qu'il y aurait la fête de Noël des aînés et que la fête de Noël, cette année, serait le marché de Noël pour les enfants. L'année prochaine il y aura le Noël à l'église. Cela fait un tournus tous les deux ans.

M. Jacques MILLIET aimerait des informations concernant l'évolution du passage sous-voies, la traversée de la route cantonale dès le mois de décembre avec le passage au ¼ d'heure et savoir s'il serait possible malgré tout d'éclairer ce passage la nuit car il est quand même utilisé.

M. le Syndic répond concernant l'état du passage qu'une réponse du tribunal est attendue puisque les recours pouvaient être faits jusqu'au vendredi 26 octobre. Lundi matin la Municipalité s'est inquiétée de ce qu'il en était des recours ou du recours éventuel, aucun résultat n'est donné par téléphone. Un courrier est attendu pour l'instant. Concernant le passage à niveau, le passage du train à tous les ¼ d'heure est prévu pour le 12 décembre et M. le Syndic rencontre à la fin de cette semaine ou au début de la semaine prochaine le LEB de façon à prendre les dispositions qui seront mises sur place dès le 1<sup>er</sup> décembre. Tant qu'il n'y a pas la décision du tribunal qui avait donné un dernier délai d'un mois (tout avait été levé à fin août mais le tribunal a décidé de donner encore un mois de délai de recours) M. le Syndic ne peut rien dire de plus. Il ajoute que jamais une décision n'a été prise arbitrairement par le Syndic, Serge ROY, mais toujours par la Municipalité.

Pour l'éclairage, il va en faire part au technicien du LEB ainsi qu'à Monsieur Gachet, directeur du LEB.

M. Jacques MILLIET n'a pas très bien compris. Sous-entendu que la réponse du tribunal veut dire que si l'opposition a été levée, le permis de construire sera donc octroyé, pour les modifications ?

M. le Syndic répond que dès que l'on aura la réponse du tribunal et, s'il n'y a pas de recours, les travaux commenceront la semaine suivante.

M. Alain GUGGER trouve qu'il faudrait juste changer les dates des séances parce que trop souvent c'est « je ne sais pas actuellement où on en est dans ce dossier ». C'était la même question par rapport à l'argent que l'on avait ajouté au projet et la question était que ce passe-t-il si au 1<sup>er</sup> décembre on n'est pas en conformité. A ce moment-là il n'y avait pas de réponse. C'est vrai que c'est difficile. En plus la lettre disait que l'opposition n'était pas levée. Pour lui c'est clair cette opposition existe à l'heure actuelle.

M. le Syndic répond que l'opposition n'était pas sur le sujet actuellement prêt mais sur le précédent projet. Il ne va pas revenir sur la lettre de Mme KRIEG parce que l'on va y passer encore une heure. Si le Conseil le souhaite il fait une réponse écrite au prochain Conseil mais franchement il n'en a pas envie parce que ce sont des attaques personnelles et c'est inutile de faire des commentaires pour cela. Le recours n'a pas été fait pour le projet actuel. Le projet actuel a été contrôlé par M. CHEVALLIER (dont parle Mme KRIEG dans sa lettre) au printemps passé et a été entièrement contrôlé par le canton. Il en a les justificatifs.

M. Joël GASSER a été très content d'entendre parler des pompiers de Jouxten, que leur groupement se fera avec des entités plus petites, enfin, cela fait dix ans, et aimerait juste savoir s'il reste des pompiers de Jouxten.

M. le Syndic indique que sauf erreur il en reste un, une vient de démissionner et le troisième a déménagé.

M. le Président indique que d'après le préavis il reste encore trois pompiers. M. le Syndic précise qu'il s'agissait de la situation de cet été.

M. Michel GOLAY s'exprime au sujet de la fermeture du chemin de Champvent sur l'avis que l'on vient de recevoir. Si les SI veulent remplacer des installations, d'ailleurs il ne sait pas lesquelles, est-ce vraiment nécessaire de fermer ce bout de chemin qui est important, durant six semaines. Est-ce que l'on va revivre ce qui s'est passé cet été où une fermeture de quatre mois avait été annoncée et finalement elle n'a été que de cinq semaines ? C'est étonnant pour un remplacement d'installations des SI, est-ce que se sont les candélabres ? Est-ce qu'il faut vraiment six semaines pour cela ?

M. le Syndic répond que l'explication est simple. Les SI c'est le service du gaz, les services industriels qui viennent refaire toutes leurs canalisations. En même temps ils vont réadapter l'éclairage. L'année d'avant ils avaient fait le bas du chemin de Champvent maintenant ils vont faire le haut et l'année prochaine ils feront Beau-Cèdre jusque devant le bâtiment communal, sauf erreur. C'est dans les planifications de travaux. Le choix était soit de fermer la route pendant quatre, peut-être cinq semaines, cela dépend de la météo ou de mettre des feux et cela dure exactement le double. La Municipalité a choisi plutôt la fermeture complète que les feux qui auraient amenés de longues attentes selon les heures. Nos routes étant ce qu'elles sont, notre service électrique et du gaz étant ce qu'ils sont, il y a des rénovations nécessaires. Il se permet en même temps de nous dire que toute la partie Champvent depuis le coude de la Fleur-de-Lys jusqu'au bas du chemin de l'Oche avait été refaite en demandant à tous les services, téléphones, etc. si tout était en ordre. Tout était en ordre. Au mois de septembre, au moment où le tapis définitif a failli être mis, les SI ont téléphonés en disant qu'il fallait encore enlever les poteaux électriques en bois le long du chemin de Champvent et qu'il fallait donc rouvrir la route. C'est pour cela que le chemin de Champvent est encore un peu cabossé parce que la Municipalité a refusé de remettre le tapis. Ces quatre poteaux seront enlevés dès lundi prochain et le tapis définitif sera fait au printemps.

M. Jean-François OBERSON a une remarque concernant la taxe au poids ou la taxe au sac. A l'origine la Confédération avait voulu mettre ces taxes pour les déchets pour inciter les gens à trier. L'idée était que les déchets soient triés au moins à 80%. Aujourd'hui les déchets sont triés à peu près à 95%. Y-a-t'il encore une raison pour mettre cette taxe au sac ou au poids ? Si cette introduction est faite à quoi sera-t'elle applicable, est-ce qu'elle sera applicable aux objets encombrants, aux choses que l'on peut déposer actuellement dans différents déchetteries ? Est-ce que l'on pourrait avoir des explications par rapport à cela ?

M. le Président répond que c'est prévu à la séance du 11 décembre avec le préavis concernant la taxe poubelles. On ne va pas rentrer dans ce créneau. On va recevoir les préavis, attendons le 11 décembre.

La parole n'étant plus demandée M. le Président indique que la prochaine séance aura lieu le mardi 11 décembre à 19h00 suivie de la traditionnelle fondue. Ce Conseil sera très chargé avec passablement de préavis. Il lève la séance à 22h55.

Le Président

Michel BORER



La Secrétaire

Solange HAENGGELI

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Haenggeli".

Annexes : ment.